



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

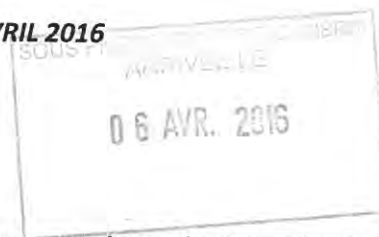
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 04 AVRIL 2016**

**Délibération N°2016/027**

**Date de convocation : 21 mars 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**



L'an deux mille seize, le 04 avril à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes d'ELINCOURT, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (55 titulaires 2 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT	Gérard LENOBLE
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Guy BRICOUT	Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT	Liliane RICHOMME
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Patrice BONIFACE
Gilberte SZOPA (S)	Jean – Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Marc PLATEAU	Pascal LEVEQUE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Jean-Marc DOSIERE	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE

**Membre(s) Excusé(s) (0) :**

**Membre(s) Absent(s) (10) :**

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO LOPEZ, Vincent WAXIN, Brigitte ROLAND BEC, Mélanie DISDIER, Alain RIQUET, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, , Jean Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX.

**Membre(s) ayant donné procuration (10) :**

Christian PAYEN à Gérard LENOBLE, Agnès BERANGER à Guy BRICOUT, Anne – Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Jean – Claude GERARD à Patrice BONIFACE, Joëlle MANESSE à Annie DORLOT, Janine TOURRAINE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Francis GOURAUD à Pierre LAUDE.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

**Délibération n° 2016/027 - Objet : Commerce de Catillon : Cession de droit de bail au profit de Monsieur Jérôme DEHON ou toute personne morale dans laquelle il serait associé, qu'il se substituerait**

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Compétence Développement Economique de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis,

Considérant que la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis est propriétaire d'un local à usage de commerce sis 13 bis route Nationale 59360 CATILLON-SUR-SAMBRE,

Considérant le bail consenti à la SARL PROFRAIS SERVICES représentée par Madame DUFOUR jusqu'au 31 octobre 2021,

Considérant que cette dernière souhaite céder son fonds de commerce avant cette date,  
Considérant que Monsieur Jérôme DEHON ou toute personne morale dans laquelle il serait associé qu'il se substituerait souhaite se porter acquéreur du fonds de commerce

Après en avoir délibéré,

Accepte,

- D'intervenir à l'acte de cession du droit au bail concomitant à la cession du fonds de commerce par la SARL PROFRAIS SERVICES au profit de Monsieur Jérôme DEHON ou toute personne morale dans laquelle il serait associé qu'il se substituerait, aux effets d'agréer le cessionnaire, de se tenir la cession comme signifiée dispensant expressément de toutes notifications, et d'accepter ainsi la cession du droit au bail,
- De consentir au jour de la cession de fonds de commerce au profit de Monsieur Jérôme DEHON ou toute personne morale dans laquelle il serait associé qu'il se substituerait, la continuité du bail commercial d'une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 400 euros HT révisable selon l'indice du coût de la construction,
- D'autoriser la réduction de la période de solidarité à 3 ans entre le cédant et le cessionnaire ou sous-locataire pour le paiement des loyers et de l'exécution de toutes les charges comprises dans le bail commercial du 31 octobre 2012.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes à recevoir par Maître Pierre CARLIER, notaire à LE CATEAU-CAMBRESIS et notamment état des lieux d'entrée et de sortie avec faculté de substituer à Monsieur Francis LEBLON, maire de CATILLON-SUR-SAMBRE à la signature et tous documents qu'il jugerait nécessaire à cet effet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 06 avril 2016 et de la publication  
Le 06 avril 2016

Pour expédition conforme  
Caudry, le 06 avril 2016

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.